LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité

LE NUMERO 5 CENTIMES

Téléphones : A LILLE . . N° 1.02 — A ROUBAIX N° 3.28 — A LENS . . N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 mois — 6 mois — 1 an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de Poste.

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Lundi 21 Mars 1910

COMPTES DU LUNDI

J'étais en train d'étudier les très intéressantes révélations du soixante-troisième témoin de la piste n° 349 bis de l'affaire Doby, quand on m'annonça qu'un visiteur demandait à être introduit près de moi. Il avait refusé de faire passer sa carte.

Intrigué, je le fis entrer.

C'était un gros homme assez âgé, mais respirant la pleine santé et la belle humeur. Son teint coloré indiquait que la bonne chère ne lui semblait pas méprisable. Il était vêtu comme un bourgeois aisé et une double chaîne d'or ressortait sur son ventre.

A le dévisager, j'aperçus qu'il me regardait d'un air malicieux. Comme il ne m'en inquiétais pas outre mesure, aimant assez à rire, même à mes dépens.

Mon visiteur s'installa dans un fauteuil, posa son chapeau melon sur mes paperasses et tira sans plus de gêne une *pipe confortable*, qu'il bourra en silence et qu'il alluma avec soin...

« Ma foi, monsieur, lui dis-je, un peu impatienté tout de même par ce crâne toupet, je suppose que vous n'êtes pas venu *ici pour fumer une pipe en me regardant*. J'ai besoin de travailler. Une considérable besogne m'attend au sujet d'une affaire...

— « L'affaire Doby, hein ? fit enfin mon visiteur.

— « Précisément, monsieur. Si vous la connaissez, vous devez savoir qu'elle est assez embrouillée pour que...

— « Si je la connais ? Vous en avez de bonnes, mon vieux ! Mais je peux même dire que je la connais mieux que vous, *mieux que n'importe qui*, d'ailleurs. Il y a vingt ans que je sais ce que tout le monde cherche à comprendre...

— « Mais pourquoi n'avez-vous rien dit, lors de l'instruction en 1890 ?

— « Pourquoi, riposta en éclatant de rire mon joyial interlocuteur ; décidément vous êtes un « rigolo », vous ! Mais parce que ce n'était pas mon affaire ! Ça regardait les juges, la police, les témoins. Ils étaient plusieurs centaines que ça concernait. Moi, j'étais le seul qui savait tout, et j'étais aussi le seul qui n'avait besoin de raconter l'histoire ! Je suis l'assassin de Doby ! »

D'un bond je fus sur pied. Une glace me renvoya mon image, toute blême et hallucinée...

— « L'assassin de Doby ??? criai-je.

— « Ne *gueulez pas comme cela* ! Ce n'est pas la peine de vous frapper ni de faire tourner les sangs aux voisins. Eh bien, oui, c'est moi qui ai tué Doby. Et puis après ? Il ne s'est pas assassiné tout seul, je suppose ! Du reste, vous voyez bien que je ne suis pas un méchant bougre. Je ne vais pas vous faire le même coup. On ne tue pas un journaliste. D'abord, ça n'a pas le sou. Ensuite, on aurait plus d'histoires que ça ne vaudrait. Asseyez-vous, mon garçon, et desserrez un peu votre col. Vous allez attraper un coup de sang, après avoir été tout pâle. Je *suis un brave et honnête homme*, moi ! Depuis 1900, le 31 mars, je suis rentré dans la catégorie des citoyens les plus intègres. C'est un bien bel article du Code que l'article 637, qui concerne la prescription des crimes. Dix ans après, on est quitte ! S'il fallait s'exiler toute sa vie, se cacher, changer de nom et de perruque tous les huit jours, avoir peur à chaque coin de rue d'être pincé par un policier, ça ne serait pas une vie ! Vaudrait mieux la guillotine !

Tandis qu'avec notre admirable législation française, on en est quitte pour s'absenter pendant dix ans. *Une misère*, quoi ! Est-ce que vous croyez que si j'étais resté comme un imbécile dix ans à Lille j'aurais été beaucoup plus riche qu'avant ? Aimable plaisanterie ! Avec la centaine de mille francs que j'ai trouvé dans la sacoche de ma victime, je m'en suis allé à San-Francisco, une ville charmante. J'ai repris là un petit commerce qui a fort bien marché. En dix ans de temps, j'ai fait fortune, à force de probité et de courage. Il n'y a que cela de vrai, vous savez, pour réussir. Lorsque le 31 mars 1900 est arrivé, j'ai retenu ma place à bord du paquebot pour la France et je suis revenu vivre de mes rentes dans la banlieue de Lille, reprendre l'air natal avant de finir mes jours comme un gaillard qui a su se débrouiller dans la vie et qui veut mourir entouré de bonnes gens et de ses concitoyens...

Je sais bien que vous allez me dire : Et Doby ? Certes, cela a été un sale moment à passer. Avec ma petite figure et de sang-froid, j'ai pu tirer de tout. Un des plus roublards m'a cependant pris le large dans la suite. C'est bien vrai, j'ai été des gros. Quand j'ai tout de même trouvé un gaillard plus malin que moi, il fallait bien l'avouer, ni plus ni moins. Je vous assure que c'est peu de chose de cent vingt mois.

On ne peut pas tout prévoir, mais quand on a pris ses précautions, on a toujours plus de chances de ne pas se faire pincer. Tenez, moi, je vous assure que c'est peu de chose de cent vingt mois.

Mais je vous demande pardon. Je bavarde comme un avocat et ma tête est étourdie. Je vais vous laisser travailler. Méfiez-vous des exagérations des témoins, vous savez. Ces gens-là prétendent toujours savoir un tas de choses, comme si on les avait invités à la petite cérémonie.

Je vais vous demander de remettre un billet de mille, de ma part, au comité. Ça m'intéresse, leur machine. Et puis, je dois bien ça à ce bon Doby, après tout ? »

Mon visiteur, avant que je fusse sorti de mon rêve de stupéfaction, avait jeté un billet de banque sur mon bureau, repris son chapeau, et il gagnait la porte quand, se ravisant :

« Puisqu'il faut que vous disiez de qui ça vient, au Comité, dites-leur simplement : « Don d'un généreux anonyme, de tout cœur avec eux ! *Il vaut mieux ça* que mon nom et ma vraie qualité ; je serais obligé de leur faire un procès en diffamation ! »

WILL.

FRAUDES ET VOLS

Chaque jour apporte [illegible] de découvertes scandaleuses dans l'enquête menée si activement par M. Chéron sur l'administration des ports. Certains fournisseurs, *convaincus de fraude*, ont été arrêtés, et voici que la main de la justice va s'appesantir sur les *obscurs complices* que certains voleurs s'étaient ménagés dans le personnel même de nos arsenaux.

Jamais le précédent « Voler l'Etat n'est pas voler ! » n'a été mis en pratique avec une audace plus éhontée. Les denrées appartenant à l'Etat entraient dans les arsenaux et en ressortaient sans encombre, pour être revendues à bas prix au dehors. L'examen de certains dossiers a permis de constater des gratifications injustifiables à des fonctionnaires, même à de simples ouvriers : on payait ainsi, à un taux des plus réduits, les complicités nécessaires à la fraude ou au vol.

A Lorient, des fournisseurs livrent à la marine des engins en mauvais état, réparés dans les ateliers mêmes de l'arsenal ; à Cherbourg, on salait des chargements de métaux pris dans une poudrière ou une manufacture nationale. Et ce ne sont malheureusement pas là des incidents exceptionnels : il résulte de l'enquête qu'il s'agit de méthodes courantes.

Nous avons la satisfaction d'apprendre que tous les délinquants, fraudeurs, corrupteurs ou voleurs, qu'ils soient civils ou militaires, sont poursuivis. Le sous-secrétaire d'Etat à la Marine agit avec rapidité et avec une inébranlable énergie.

Il est nécessaire, sans doute, mais il faudrait surtout prévenir le retour de pareils scandales. Tout nous prouve, jusqu'à l'évidence, que, jusqu'à ce jour, le contrôle de la marine est inexistant ; il faut donc l'établir sur des bases sérieuses, il faut qu'il fonctionne enfin et donne aux contribuables l'assurance que leurs sacrifices ne servent pas à enrichir une légion de malhonnêtes gens.

CHRONIQUE

L'OUBLI RAPIDE

[illegible]

Mais, tout à coup, de l'avenue conduisant au château, une voiture débouche au moment même où Gaëtan, [illegible] prévoir cette rencontre, prend vitesse de la route pour augmenter sa vitesse.

Pour éviter le choc, [illegible] bloquer les freins.

L'arrêt trop brusque se combine avec l'embarras de direction, un pneu éclate, la voiture pivote sur elle-même et va se jeter contre un arbre, tandis que Gaëtan, projeté en avant avec violence, retombe inanimé sur le rebord [illegible]

[illegible]

Et le souci de la vie du prochain l'avait si bien accompagné, qu'il lui avait fait oublier de risquer la sienne. Il eût marché à des vitesses insensées s'il n'avait, dès le premier kilomètre, failli écraser un enfant ; il n'eût évité aucun obstacle, si, dès la première heure, il n'avait provoqué la chute d'un paysan en accrochant sa carriole.

Forcé de penser aux autres, il pensait moins à lui ; et, par la force des choses, devenait prudent. Bientôt sa machine l'absorbait si bien, qu'il s'apercevait un soir que, de tout le jour, il n'avait pas eu une pensée pour Simone Vélant.

Et il s'était mis à l'aimer follement, cette machine qui lui donnait un si rapide oubli, qui, dans sa course vertigineuse, semblait laisser loin derrière lui son désespoir d'amour.

Oh ! cet affreux désespoir, comme il s'étonnait maintenant d'avoir pu le ressentir !

Qu'était-ce après tout que cette Simone qu'il avait si passionnément aimée ? qu'il avait si bien cru ne pouvoir jamais oublier ? Une femme jolie et séduisante sans doute ; mais, il fallait bien l'avouer, ni plus ni moins séduisante que beaucoup d'autres qui avaient tenu leur place dans son cœur sans y laisser un souvenir éternel.

Et la silhouette de la très élégante et très coquette Parisienne, se confondant avec les silhouettes nombreuses de Parisiennes aux mêmes coquetteries et aux mêmes élégances n'était plus qu'une forme imprécise et peu troublante.

— Et j'ai failli me tuer pour elle, pensait Gaëtan. Oh ! quelle stupidité, il fait si bon vivre !...

Il faisait si bon vivre, en effet, par ce radieux matin où Gaëtan roulait sur une large route ensoleillée, à travers un charmant paysage. A droite, le Plessis-Dorat, vieux château dont les hautes grisailles se profilaient au loin, ombrageait ses arbres aux feuillages délicieusement tendres ; à gauche, la Loire roulait majestueusement ses eaux [illegible] entre les [illegible] verdoyants. Il [illegible] pures l'air vif [illegible] pour. Il [illegible] le sang [illegible] mes [illegible] route [illegible] le gris perle de vert.

Mais, tout à coup, de l'avenue conduisant au château, une voiture débouche au moment même où Gaëtan, [illegible] prévoir cette rencontre, profitant de la [illegible] de la route pour augmenter sa vitesse.

Pour éviter le choc, [illegible] bloquer les freins.

L'arrêt trop brusque se combine avec l'embarras de direction, un pneu éclate, la voiture pivote sur elle-même et va se jeter contre un arbre, tandis que Gaëtan, projeté en avant avec violence, retombe inanimé sur le rebord [illegible]

[illegible]

Une jeune fille descend avec précipitation de la victoria cause de l'accident. Elle se penche anxieusement sur Gaëtan qui, toujours étanoui, ne peut voir l'expression douloureuse d'un délicieux visage pâli par l'émotion et les larmes qui voilent deux grands yeux bleus.

[illegible]

Le mois dernier, j'allais chasser au Plessis-Dorat, chez mon ami Gaëtan Ternon, devenu depuis un bien heureux époux de Mlle Annie [illegible].

Le cocher de Gaëtan ne sert plus, on en a pris [illegible] ; pourtant elle occupe une place d'honneur au milieu des autres voitures, et moi [illegible] à me la faire remarquer.

— C'est à elle que je dois mon mari, m'a dit la charmante Mme Ternon.

Et Gaëtan a souri de façon à ce que je sois seul à l'entendre :

— Et moi, je lui dois l'oubli rapide !

Eugénie GENDRON.

ECHOS

LA LONGEVITE DES PARLEMENTAIRES

Il résulte d'une statistique que l'âge moyen des membres de la Chambre atteint environ 50 ans. C'est plus que la moyenne de l'âge de leurs électeurs.

D'ailleurs, les parlementaires vivent souvent vieux.

Le dernier survivant de la *Convention*, le citoyen Sergent, mourut en 1867, à Nice, il était âgé de 97 ans. Un des députés de la Chambre de 1815, Dubois, mourut à 99 ans. Et le dernier survivant, M. du Bouchage, s'en alla doucement, en 1872, à l'âge de 95 ans.

Le doyen de l'Assemblée de 1848 était Dupont de l'Eure, âgé de 91 ans.

Et M. Poriquet, le sénateur qui vient de mourir, était âgé de 93 ans.

BILLES ET PILULES

Il vient de mourir à Londres, à l'âge de 98 ans, Jack Carr, qui avait fait fortune autant dans l'exploitation de pilules magiques de son invention que dans son habileté au noble jeu de billard. Disons tout de suite que les pilules avaient, au dire de Jack Carr, la faculté de donner aux consommateurs son prodigieux tour de main dans les « patres » et les « masses ».

Il avait conquis sur le « grand Roberto » le record de l'endurance en jouant 43 heures de suite. Cet exploit laisse loin derrière lui celui de Vignaud, qui resta vingt-quatre heures autour du billard et fit 3,238 points, alors que son adversaire, O'Sullivan n'en marquait que 3,136. Vignaud avait dans cette partie mémorable, fait 25 kilomètres 350 mesurés à un podomètre déposé dans sa poche.

LES PLUS GRANDS INSTRUMENTS DU MONDE

La plus grande lunette du monde appartient à l'Amérique. C'est le gigantesque équatorial de l'Observatoire de Yerkes, à l'Université de Chicago, établi en 1899, grâce à la munificence du milliardaire américain, fondateur de cet établissement scientifique. L'objectif mesure 1 mètre de diamètre, la distance focale est de 19 mètres. Il donne un grossissement normal de 2,000 qui peut être porté à 3,000. Cette immense lunette joue naturellement un rôle considérable dans les recherches de l'astronomie contemporaine. Après celui-ci, le plus grand télescope est l'équatorial de l'Observatoire de Sick, au mont Hamilton, près de San Francisco.

L'année dernière, au mois d'avril 1909, a été inaugurée la grande lunette de l'Observatoire de Treptow, près Berlin, qui, si elle n'atteint pas en diamètre les dimensions des précédentes, les surpasse en longueur et qui peut arriver jusqu'à un grossissement de 6,000.

On prépare en ce moment à Washington, sous les auspices de la Carnegie Institution, un télescope à miroir de verre argenté de 2 mètres 50 de diamètre. Le bloc de verre destiné à ce miroir a été fondu par la Société de Saint-Gobain ; il pèse 4,500 kilogrammes.

Les "Cheminots" Manifestent

La démonstration organisée à Paris par le Syndicat National des Chemins de fer. — La mobilisation des « Cheminots » place de l'Etoile. D'importantes forces de police dispersent le cortège près de l'Elysée. Bagarres et incidents.

Paris, 20 mars.

Les cheminots avaient, on le sait, décidé de faire une démonstration dans les rues de Paris, en faveur de leurs revendications corporatives.

A une heure de l'après-midi, les divers groupes d'employés de chemins de fer se sont réunis aux permanences suivantes :

Paris-Etat-R. D., à la Bourse du travail de Clichy, 35, rue Martre ;

Paris-Grenelle, boulevard de Grenelle, 2, salle Gallut ;

Paris-Etat-R. G., à la Maison commune, rue du Château ;

Paris-Saint-Lazare-Batignolles, à la Maison des syndicats, 67, rue Boulet ;

Paris-Orléans, à la Maison des syndicats, 117, boulevard de l'Hôpital ;

Paris-Est, place Colbert, derrière la caserne des pompiers de Château-Landon ;

Paris-P.-L.-M., au siège social, 152, rue de Charenton ;

Paris-Ceinture, rue des Pyrénées, 113, salle Georges.

LES REVENDICATIONS DES CHEMINOTS

A ces diverses permanences, les manifestants ont revu les pancartes et banderoles qui devront figurer dans le cortège. La plupart des pancartes sont ainsi conçues : « Nous voulons cent francs par jour ! » « Un homme peut-il vivre honnêtement, à Paris, et nourrir sa famille, avec 3 fr. 50 ? » « Vive la Thune ! » « Voilà les serfs de la voie ferrée qui passent ! »

Le lieu de concentration avait tout d'abord été fixé à la Bourse du travail, où devait, à deux heures, se tenir une grande réunion. On serait parti de là pour aller manifester devant les sièges des principales compagnies de chemins de fer.

Mais dans la matinée, la commission administrative de la Bourse du travail a fait savoir au syndicat national qu'elle avait déjà depuis plusieurs jours disposé de la salle Ferrer en faveur du syndicat des employés de la région parisienne qui devaient y donner leur grande fête annuelle. Le rôle d'inscription ne pouvant en aucune façon être modifié, la salle Ferrer serait donc fermée aux cheminots : ceux-ci pourraient, toutefois, user des autres salles qui seraient libres.

Les dirigeants du syndicat national ont compris que cette situation ne rassurait pas l'ordre de la manifestation et ils se sont demandé s'il ne valait pas mieux choisir un autre lieu de concentration.

Cette manière de voir l'a emporté d'autant plus que, en se rendant dans les diverses permanences, les cheminots se sont aisément aperçus qu'ils étaient l'objet d'une étroite surveillance de la part de la police.

Leurs délégués ont aussitôt contremandé la réunion de la salle Ferrer.

LA CONCENTRATION DES MANIFESTANTS

A deux heures, un premier groupe de cent cinquante manifestants part de la rue Château-Landon et prend le métropolitain.

Nous le suivons et c'est ainsi que nous connaissons le point de concentration, qui se trouve être à la place de l'Etoile.

Dans le métro, les manifestants sont mêlés aux autres voyageurs ; aucun cri n'est proféré ; les pancartes sont dissimulées sous les pardessus, préalablement enveloppées de journaux.

La sortie, place de l'Etoile, s'effectua en bon ordre, sans aucun incident.

Les cheminots se groupent autour des deux stations du Métropolitain, toujours silencieux. Sans que nous nous en rendions compte nous-mêmes, leur nombre s'accroît d'instant en instant.

Chaque train du métro déverse un groupe nouveau ; d'autres débouchent par les avenues des Champs-Elysées, Hoche, de la Grande-Armée, etc.

Bientôt tout ce coin de la place de l'Etoile est envahi par plusieurs centaines de cheminots qui, peu à peu, arrivent à former des groupes assez compacts qu'il est facile de distinguer des autres promeneurs.

C'est ainsi que, sous l'Arc de Triomphe, se tiennent près de trois cents manifestants, tandis qu'entre l'avenue Marceau et les Champs-Elysées un groupe qu'on peut évaluer à deux cent cinquante est prêt à se mettre en marche.

Le Cortège

A 3 heures et quart, sur un mot d'ordre des délégués, les manifestants, par un mouvement habile, faussent compagnie aux agents et descendent l'avenue des Champs-Elysées dans la direction de la place de la Concorde.

A la hauteur de la rue de Bassano, ils se mettent à courir et ne s'arrêtent qu'au rond-point des Champs-Elysées où d'autres manifestants les attendaient.

Le cortège est aussitôt formé. Il comprend un millier d'employés de chemins de fer.

Les pancartes sont arborées et au chant de l'« Internationale », la manifestation se déroule.

Les manifestants descendent alors les Champs-Elysées et arrivent à l'avenue Marigny.

Leur objectif, disaient-ils, était de porter à M. Briand, président du conseil, leur cahier de revendications, mais on craignait du tumulte autour de l'Elysée, voisin de la place Beauvau et la garde à cheval était là.

Ce barrage imposant ne peut être forcé par les manifestants, qui continuent alors leur route jusqu'à la Concorde, la rue Royale et la Madeleine.

Peut-être croient-ils à ce moment qu'ils ne voulaient gagner la gare Saint-Lazare, car la garde à cheval prend l'offensive et charge.

Quelques bagarres

Les cris des manifestants redoublent. Le flot épais des promeneurs grossit démesurément la *manifestation*. Alors la garde charge ; au trot, les cavaliers arrivent [illegible] la foule, qui fuit.

Leur démonstration met en déroute ceux des cheminots qui s'obstinent à vouloir résister. Au pas de course, ceux-ci passent par les rues adjacentes, gagnent la rue Tronchet, et trouvent encore des barrages contre lesquels ils se heurtent, ce qui provoque de nouvelles charges de police.

Ils reviennent alors par le boulevard Haussmann et la rue Auber, et arrivent place de l'Opéra où définitivement ils se dispersent.

Là, un gardien de la paix tombe au cours d'une charge. C'est l'agent Mercier, du 9me. Il est blessé et porte des blessures.

Un manifestant arrêté

On arrête alors un manifestant, qui est amené au poste de police de l'Opéra, rue Glück, sur l'ordre de M. Martin, officier de paix du 1ème, mais les cheminots, eux aussi, sont au poste. Ils veulent réclamer la mise en liberté de leur camarade.

Ce gardes mettent pied à terre et se rendent devant le poste de police, car d'une *maison en construction* voisine du poste, des ouvriers du bâtiment menacent de se ranger avec les cheminots et d'utiliser leurs matériaux.

La situation, un instant, est assez critique.

Dans les rangs des cheminots, du Syndicat national, en présence des parcles véhémentes :

« On ne peut laisser notre camarade au poste ! Y a-t-il un secrétaire d'un groupe pour venir le chercher avec moi ? »

Personne ne répond. Il n'y a pas de secrétaire et les plus ardents se refusent à pénétrer dans le poste.

Arrivent des agents qui dispersent alors le restant de la manifestation, sans autre incident.

Pendant ce temps, dans les différents endroits où les cheminots avaient pris rendez-vous, les mêmes manœuvres stratégiques de la police avaient raison des rassemblements.

Place Colbert et boulevard de Grenelle, les groupes réunis furent dispersés sans peine.

Les groupes de l'Ouest-Etat ne purent rejoindre le rendez-vous central.

Quelques cheminots de ce groupe, cependant, tentaient d'aller à la gare du Nord, furent refoulés boulevard Magenta jusqu'à la Bourse du travail. Ils étaient à peine une centaine.

M. Bouvier, officier divisionnaire de police, les laissa se rassembler autour de lui, et au cours d'une courte conférence publique et contradictoire, tenue en pleine chaussée, leur démontra les avantages de la douceur et de la patience et l'utilité pour eux *de ne pas causer de perturbations*.

A 6 heures de l'après-midi, tout était terminé, le calme du *monde, du reste, puisqu'aucun* incident grave ne s'est produit.

Singulière liquidation d'un Juge-de-Paix

Il détourne un titre d'une succession

Tonnerre, 20 mars. — Le parquet de Tonnerre s'est transporté à Cruzy-le-Châtel pour procéder à une enquête sur une affaire qui cause une assez vive émotion dans la région.

Le 25 novembre dernier mourait à Saint-Vinnemer, près de Tonnerre, un vieillard, M. Prieur, qui jouissait d'une large aisance ; les héritiers firent apposer, le jour même, les scellés par le juge de paix de Cruzy-le-Châtel, M. Mettavant, assisté de son greffier, M. Lafaye.

Un peu plus tard on s'aperçut qu'il manquait dans le paquet de valeurs trouvées chez le défunt un titre de rente française de cent francs. Une plainte fut déposée, et alors le juge de paix de Cruzy-le-Châtel se présenta chez un des héritiers et lui déclara que c'était lui qui avait pris et négocié le titre, craignant que son greffier, M. Lafaye, un cohéritier, ne fût lésé dans l'héritage de M. Prieur.

L'affaire a été ébruitée et le parquet de Tonnerre s'est ému ; le dossier de l'enquête a été envoyé au parquet général de Paris.

M. Mettavant, le juge de paix incriminé, qui a d'ailleurs restitué la somme, déclare qu'il n'a jamais eu l'intention de s'approprier le montant du titre qu'il avait distrait de la succession.

M. Mettavant, qui n'est juge de paix à Cruzy-le-Châtel que depuis un an, attend à Tonnerre la décision qui sera prise à son égard.